



## Règlement des études

Version 2025-2026

### 1 Généralités

- L'école de musique de la Rosablanche (EMR) a pour but premier la formation de musiciens pour La Rosablanche.
- La direction et la marche administrative de l'EMR sont assurées par la commission de l'école de musique de la Rosablanche.
- L'année scolaire musicale correspond à l'année scolaire (d'août à juin).
- Les enfants sont admis à l'EMR dès leur entrée en 3H, jusqu'à 20 ans.
- L'élève remplit une première pré-inscription via le site internet de la Rosablanche.
- Durant sa première année, l'élève doit choisir son instrument. La répartition des instruments se fait en tenant compte de ce choix, mais également des besoins de la fanfare. La décision finale revient à la commission de l'école de musique.
- Ce document valide l'inscription à l'école de musique de la Rosablanche

### 2 Cursus

Le cursus se présente en trois cycles. Le cycle I précède l'entrée dans la fanfare. L'élève rentre en cycle II dès qu'il est admis dans la fanfare, puis en cycle III lorsqu'il aura réussi l'examen ASM Moyen. Tableau récapitulatif :

	Cuivres et percussion								Cycle III	
	Cycle I				Cycle II					
	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année**	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année			
Instrument	X*	X	X	X	X	X	X	X	X	
Solfège	X	X	X	X						
Doïns de la Rose	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Fanfarette						X	X	X	X	
Camp d'automne	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Camp FFDCC <sup>1</sup>					X	X	X	X	X	
Camp des 4 fanfares			X	X	X	X	X	X	X	
Rosablanche Easter Camp					X	X	X	X	X	
Audition	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
Fanfare La Rosablanche					X	X	X	X	X	
Evaluation	Solfège	Instr.	Solfège	Instr.	ASM <sup>2</sup> Base	ASM Inférieur	ASM Moyen			

<sup>1</sup> FFDCC = Fédération des Fanfares Démocrates Chrétiennes du Centre

<sup>2</sup> ASM = Association Suisse des Musiques

	Tambours							
	Cycle I				Cycle II			Cycle III
	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année**	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	
Instrument	X*	X	X	X	X	X	X	X
Solfège	X							
Rosablanche Easter Camp					X	X	X	X
Camp d'automne	X	X	X	X	X	X	X	X
Audition	X	X	X	X	X	X	X	X
Fanfare La Rosablanche					X	X	X	X
Evaluation	Solfège	Instr.		Instr.				

\*Lors du cycle I – 1<sup>ère</sup> année, les élèves commencent uniquement avec le solfège et reçoivent leur instrument à Noël. Ils suivent ensuite des cours en groupe dès janvier. Ils participent pour la première fois à l'ensemble des jeunes lors de la session de Pâques.

\*\*Pour être admis dans la Fanfare La Rosablanche, l'élève doit avoir réussi son évaluation de cycle I – 4<sup>ème</sup> année et être au moins en 8H. Si l'élève n'est pas prêt ou n'a pas l'âge de rentrer dans la fanfare à la fin du cycle I – 4<sup>ème</sup> année, il peut faire une 5<sup>ème</sup> année supplémentaire.

## 2.1 Cours individuels

Il y a 30 cours individuels d'instrument par année scolaire. Tous les cours durent 45 minutes, sauf le cours individuel de cycle I – 2<sup>ème</sup> année qui dure 30 minutes. Le professeur et les élèves décident d'un horaire hebdomadaire ensemble avant le début de la saison. L'élève doit s'excuser au minimum 48 heures en avance s'il est absent à un cours. En cas d'absences non-excusée ou d'absences répétées de l'élève, le professeur n'est pas tenu de rattraper tous les cours.

## 2.2 Activités collectives

### 2.2.1 Solfège

Le solfège est enseigné en groupe. Pour les cuivres et la percussion, les cours de solfège sont obligatoires durant les 4 années de Cycle I. Les tambours ne suivent les cours de solfège que lors du cycle I – 1<sup>ère</sup> année. Des cours de solfège facultatifs sont également proposés aux élèves participant aux examens ASM.

### 2.2.2 Les Doïns de la Rose

Dès l'entrée dans le cursus de l'EMR, tous les élèves rejoignent d'office les Doïns de la Rose. Le but est d'initier les élèves à pratiquer la musique en groupe. L'ensemble se produit en concert au camp d'automne, à Noël et à Pâques.

### 2.2.3 La Fanfarette

Dès le cycle II – 2<sup>ème</sup> année, les élèves peuvent rejoindre la Fanfarette. Il s'agit d'un groupe d'animation composé de musiciens de la Rosablanche qui se produit sur invitation (ex. animation du marché-braderie l'été). Les élèves se tiennent à disposition du directeur et annoncent leur présence ou absence pour chaque projet annoncé.

## 2.3 Les camps

L'EMR propose aux élèves la participation à plusieurs camps sur inscription.

### 2.3.1 Le camp d'automne de la fanfare La Rosablanche

- Ouvert à tous les jeunes de l'école de musique
- Se déroule pendant les vacances d'automne

### 2.3.2 Le camp de la fanfare des jeunes de la fédération (FFDCC)

- Ouvert aux élèves dès le cycle II
- Géré par la fédération et réunit les jeunes des différentes fanfares de la FFDCC
- A lieu pendant les vacances de Noël

### 2.3.3 Le Rosablanche Easter Camp

- Ouvert aux élèves dès le cycle II
- Propose aux jeunes des cours de musique de chambre et des cours de solfège pour préparer les examens ASM
- A lieu en avril

### 2.3.4 Le camp des 4 fanfares

- Ouvert aux élèves dès le cycle I – année 3
- Conjointement organisé par la Rosablanche, La Concordia de Bagnes, la Concordia de Vétroz et la Persévérande de Plan-Conthey
- A lieu au début du mois d'août

## 2.4 Auditions, évaluations et concours

### 2.4.1 Les auditions

Chaque élève doit participer à l'audition prévue pour son cycle. Des auditions pour préparer les concours sont également organisées, mais la participation à celles-ci est facultative.

### 2.4.2 Les évaluations

L'élève est évalué à différentes reprises lors de son cursus, selon le plan d'études de l'EMR. La réussite de l'évaluation du cycle I – 4<sup>ème</sup> année valide l'entrée dans la fanfare.

### 2.4.3 Les concours

La participation aux différents concours est facultative et se fait d'entente avec le professeur.

## 2.5 Participation

La participation au solfège, aux cours individuels, aux auditions et à l'ensemble des jeunes est obligatoire. L'élève absent doit s'excuser au moins 48h avant un événement manqué auprès de la personne responsable (professeur, directeur), sans quoi celui-ci sera compté comme donné.

L'inscription aux camps est facultative, mais encouragée.

L'agenda des activités de l'école de musique est distribué par la commission en début d'année. Certaines dates pouvant varier en cours de saison, la commission et les professeurs s'engagent à avertir au plus tôt les personnes concernées et à organiser les changements requis.

La commission se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires allant jusqu'à l'exclusion du cursus en cas de participation irrégulière, d'absences non-annoncées ou de mauvaise conduite d'un élève.

## 3 Matériel

Les instruments sont prêtés par la Rosablanche et mis à disposition de l'élève pour toute la durée du cursus. Ce prêt est soumis à un contrat de location spécifique. L'élève doit prendre soin de son instrument et est responsable en cas de dégât.

## 4 Facturation

La fanfare soutient financièrement une partie des frais, et les parents doivent payer le reste via une cotisation. La facturation se fait annuellement. Si l'élève désire suivre le cursus pour deux instruments différents, l'entièreté des coûts de formation pour le deuxième instrument doivent être payés (la fanfare ne participe pas aux frais).

Les prestations suivantes sont comprises dans le prix :

Cuivres et percussion : les différents cours, les camps, le prêt d'un instrument et l'accompagnement piano pour les concours

Tambours : les différents cours, les camps, le prêt d'un tambour muet et d'un tambour, ainsi que la première paire de baguettes

Les méthodes, les différentes baguettes de percussion, le matériel d'entretien de l'instrument (huile, etc.) et les embouchures personnelles ne sont pas compris dans le prix.

Les inscriptions sont valables pour l'ensemble de la saison, aucun remboursement ne sera effectué.

Sauf manifestation de démission, la réinscription à la saison suivante est tacite.

Tableau récapitulatif des cotisations dès la saison 2025-2026 :

	Cycle I				Cycle II			Cycle III
	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	
Cuivres et percussion	<b>400.-</b>	<b>700.-</b>	<b>1000.-</b>	<b>1000.-</b>	<b>1100.-</b>	<b>1100.-</b>	<b>1100.-</b>	<b>1100.-</b>
Tambours	<b>400.-</b>	<b>550.-</b>	<b>550.-</b>	<b>550.-</b>	<b>550.-</b>	<b>550.-</b>	<b>550.-</b>	<b>550.-</b>

Les prix ci-dessus ne concernent que l'école de musique. Dès le cycle II, les élèves doivent également s'acquitter de la cotisation de la fanfare en supplément.

## 5 Dispositions finales

Par la signature de ce document, l'élève et/ou son représentant accepte les conditions données.

Pour les cas non prévus dans le présent règlement, les responsables légaux et les élèves s'en remettent uniquement aux décisions prises par la commission de l'école de musique de la Rosablanche.

En cochant cette case, l'élève ou représentant légal si mineur(e) autorise la Rosablanche à utiliser son image à des fins promotionnelles, notamment sur les réseaux sociaux, ou pour archives et souvenirs. L'EMR s'engage à respecter la dignité et la vie privée de ses élèves dans la mesure du bon sens.

Nous déclarons avoir pris connaissance du règlement :

**Lieu et date**

**Nom et prénom de l'élève**

\_\_\_\_\_

**Nom et prénom du représentant légal**

**Signature du représentant légal**

\_\_\_\_\_